

Séance du conseil municipal du 6 octobre 2018

**Nombre de conseillers : En exercice : 12 Présents : 10 Absents : 2 Votants : 10**

**Date de convocation : 02/10/2018**

**Affichage le : 02/10/2018**

**ETAIENT PRESENTS: Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Joël BERGER, Nadine BESSON, Christelle BOURGEOIS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Gérard PERRIN.**

**ABSENTES : Muriel KHALFAOUI, Valère VIOLET.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine BESSON**

**Ordre du jour :**

*Désignation d'un secrétaire de séance,*

*Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,*

*Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Val Marnaysien.*

*Devis de marquage au sol.*

*Questions diverses*

**1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**a. Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Nadine BESSON, secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 10/9/2018 est approuvé mais un conseiller a fait l'observation suivante :  
Il souhaite que plus de précisions soient apportées sur la cession gratuite du terrain des écoles.

**Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0**

**Délibération 2018/10/06/01**

### **3/ TRANSFERT DES COMPETENCES EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN**

Le Maire rappelle les informations données à l'occasion de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018 en présence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien et Monsieur Didier ROLLET, Directeur du Syndicat des eaux Intercommunal du Val de l'Ognon. Les membres présents ont pu dialoguer et soumettre leurs questions.

Une majorité de conseillers municipaux a souhaité un temps de réflexion et c'est la raison pour laquelle le sujet a été reporté à la présente réunion.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur la prise de compétence « Eau » par la CCVM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Il demande en conséquence à M le préfet de la Haute-Saône la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Marnaysien comme suit :

Compétence optionnelle : « Eau »

Vote : Pour : 4 Abstention : 6 Contre : 0

#### **Délibération 2018/10/06/02**

### **4/ TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN**

Le Maire rappelle les informations donnée à l'occasion de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018 en présence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien et Monsieur Didier ROLLET, Directeur du Syndicat des eaux Intercommunal du Val de l'Ognon. Les membres présents ont pu dialoguer et soumettre leurs questions.

Une majorité de conseillers municipaux a souhaité un temps de réflexion et c'est la raison pour laquelle le sujet a été reporté à la présente réunion.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur la prise de compétence « Assainissement » par la CCVM.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Il demande en conséquence à M le préfet de la Haute-Saône la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Marnaysien comme suit :

Compétence optionnelle : « Assainissement »

Vote : Pour : 4 Abstention : 6 Contre : 0

#### **Délibération 2018/10/06/03**

### **5/ DEVIS MARQUAGE AU SOL**

Sujet reporté.

Séance levée à 12 h 15.

Le Maire,

Joël BERGER